

Existe-t-il une méthode pour choisir le “bon” architecte ?

Jean-Marie Simon

En France, le rôle des architectes et l’apport de leur travail dans nos quotidiens sont méconnus. Ils réaliseraient des bâtiments de prestige, ceux qui accompagnent l’histoire ou l’orgueil des commanditaires ; ils imposeraient leurs idées, en faisant dépenser beaucoup, pour une esthétique contemporaine encore faiblement partagée. Cette image explique en partie leur situation en comparaison de celle de leurs confrères européens : les architectes français sont peu présents dans l’acte de construire.

Parmi les améliorations, la première serait que le maître d’ouvrage, la personne responsable de l’opération, apporte plus d’attention au choix de son maître d’œuvre. Les architectes sont tous compétents, ils sont aussi tous différents. La compétence des 30 000 professionnels français est reconnue par un diplôme d’État, et une pratique encadrée par un ordre veillant au respect de règles déontologiques. Aujourd’hui, l’enseignement conserve des caractères originaux : importance du projet, de l’atelier, du concours.... Chaque architecte, même s’il se réclame d’une doctrine, a une identité professionnelle.... Trouver “ le bon ” exige alors de la curiosité, des recherches et un peu de méthode.

Cette communication repose sur un défi : parler à tous, aux maîtres d’ouvrage public ou privé, aux architectes, aux utilisateurs et aux habitants bénéficiant ou subissant les choix effectués. Le recours à des exemples surtout nancéiens sera, peut-être, une incitation à revisiter ce patrimoine architectural. La communication est établie en trois parties : éléments de contexte, critères du choix et modalités du choix.

Éléments de contexte

Les architectes français et leurs confrères européens

La France construit peu. En 2023, elle consacre 8 % du produit intérieur brut à la construction contre 10% en Allemagne, 9% au Danemark et en Espagne. Le poids des architectes dans l’économie de la construction est faible : le chiffre d’affaires cumulé des agences d’architecture françaises représente moins de 0,5 % du marché de la construction, alors qu’en Allemagne il est de 1,5 %. Les architectes français sont peu nombreux : 0,4 pour 1000 habitants, quatre fois moins qu’en Allemagne. En 2022, la rémunération brute annuelle est de 30 000 € en France, de 60 000 € en Allemagne, et de 55 000 € au Danemark¹. Ce bilan souligne la faible présence des architectes dans la vie économique du pays. C’est une situation d’autant plus inquiétante que c’est en fréquentant l’architecture que l’on découvre son intérêt, sa valeur et son apport dans nos quotidiens.

Mais la profession fait signe de dynamisme dans sa créativité. Au concours 2026 de la Commission européenne pour l’architecture contemporaine, la France arrive en tête des nominations avec 32 réalisations, suivie par l’Espagne avec 24 réalisations. Les grandes agences françaises sont celles qui travaillent le plus à l’exportation. L’agence Patriarche a en 2023 un chiffre d’affaires de 68 millions €, 500 collaborateurs, 13 agences dans le monde. L’agence Jean-Nouvel, qui a réalisé à Vandoeuvre l’Institut de l’information scientifique et technique, a un chiffre d’affaires de 44 millions €, avec plus de la moitié de ses activités à l’international.

Les explications de cette situation sont diverses : un faible investissement des Français dans l'immobilier depuis 1948, un intérêt du public mobilisé sur le patrimoine, et une fascination pour le formalisme des architectes-starts. Cette particularité française repose aussi dans l'attachement porté, par l'enseignement et la profession, aux concours d'architecture. Ils favorisent la création architecturale, sont une chance pour de jeunes équipes, offrent des possibilités de croissance, mais privilégient les débats internes au langage parfois abscons.

Comprendre la sélection des architectes depuis la Révolution

En 2021 lors du premier séminaire consacré aux “*Concours d'architecture en Europe du XIII^e au XXI^e*”, les échanges montrent la large diffusion des modes de recrutement jusqu'à l'âge classique ; les différences importantes apparaissent avec la France lors de la période révolutionnaire, et ce n'est que dans les années 1990 que, progressivement, les pratiques se rapprochent en Europe.

La Révolution française et l'accès à la commande publique

En 1793, l'Académie d'architecture est dissoute, remplacée par une structure à l'apparence plus administrative : le Conseil des Bâtiments civils qui donne un avis sur les projets de constructions publiques. Jean Rondelet (1743-1829) préconise, par ailleurs, de généraliser les concours d'architecture, avec des expositions et des jurys constitués d'utilisateurs et d'hommes de l'art. Quinze concours d'architecture, dits de l'an II, attribuent primes et médailles aux lauréats. Il s'agit surtout d'occuper les artistes, les projets ne sont pas financés et ont peu de chance d'aboutir. Mais c'est pour certains historiens, “la naissance de l'accès démocratique à la commande publique”.

Au milieu du XIX^e siècle, les commandes publiques se multiplient, et des concours municipaux et départementaux sont lancés. Il n'y a pas d'obligations de prendre le lauréat, et l'organisateur devient propriétaire des projets. Ceux-ci restent soumis au Conseil des Bâtiments civils, où siègent les lauréats du Grand Prix de Rome. Des concours, réservés aux architectes payant patente à Nancy, sont engagés à la fin du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle : reconstruction de Saint-Epvre (1862), du grand théâtre (1907), musée des Beaux-arts (1931), groupe scolaire de Buthégnémont (1931), extension de la mairie (1934) ... Des organismes privés organisent aussi des concours : la Caisse d'Épargne place Dombasle (1913) ou les grands bureaux de Pont-à-Mousson (1925).

Durant les Trente Glorieuses (1945-1975), les concours se font rares. Pour échapper au contrôle du Conseil des Bâtiments civils, les administrations publiques accordent des agréments qui limitent les procédures de sélection. Peu à peu, les marchés publics se ferment aux professionnels locaux non agréés, et les « mandarins » monopolisent les grands chantiers de logements et d'équipements publics : Bernard Zeffuss (1911-1996) (Grand Prix de Rome en 1939) intervient sur le Haut-du-Lièvre, Jean-Henri Calsat (1905-1991) (Grand Prix de Rome en 1926) est responsable de la Zone à Urbaniser en Priorité de Vandoeuvre, Noël Lemaesquier (1903-1982) (architecte en chef des bâtiments civils) réalise l'hôpital de Brabois, Georges Toury (1904-1991) (architecte en chef des bâtiments civils) est chargé de la faculté des sciences à partir de 1961 ...

Les événements de 1968 : la “fin” des mandarins ?

La question de l'accès à la commande publique et la volonté de répondre à de nouvelles exigences en matière de logement, se traduisent lors des événements de 1968 par la suppression du Conseil des Bâtiments civils, du Grand Prix de Rome, et de l'École des Beaux-arts de Paris remplacée par des unités pédagogiques indépendantes. La profession se mobilise pour que le

recours à l'architecte devienne obligatoire, et la loi votée le 3 janvier 1977 précise dans son préambule :

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, (...) sont d'intérêt public. En conséquence : les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes ».

Mais les dérogations suivent : pour les faibles surfaces, les modèles industrialisés, les bâtiments agricoles... Des C.A.U.E. (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) sont créés pour des missions de conseil et de contrôle sur les dérogations, mais cette dernière mission, qui justifiait leur création, est supprimée en décembre 1981. Les concours se multiplient entre 2011 et 2015 : il y a en France 3064 concours contre 868 en Allemagne et 394 en Suisse, les deux pays qui en organisent le plus après la France².

L'eupéanisation des procédures

La première étape, en juin 1985, est l'harmonisation des diplômes. La question du concours d'architecture apparaît dès 1992 avec la mise en œuvre de la directive "Marchés publics et services". Dans les autres pays européens, l'usage du concours est limité à quelques grands projets : avec anonymat, primes au vainqueur et prestations acquises à l'organisateur. Le problème principal en France est l'obligation de l'anonymat, car la pratique d'audition des candidats convient aux architectes et aux élus. La directive européenne est transcrite en France 1998, mais il faut attendre 2014 pour que les conditions d'anonymat soient enfin clarifiées.

Cette eupéanisation doit être menée avec prudence. Lors d'une interview à Chronique d'architecture qui posait la question "*La France veut-elle tuer ses architectes*", Bertrand Lemoine, architecte, historien de l'architecture, signale que certains architectes français membres de jurys internationaux sont souvent favorables aux équipes étrangères : " Les Français sont persuadés d'avoir une mission œcuménique qui flatte leur amour-propre. Le Français ne favorisera jamais son propre pays..."³. L'historien souligne que depuis les concours de la présidence de François Mitterrand, les édiles des grandes villes suivent l'exemple, ainsi en Lorraine : Ricardo Boffil à l'Arsenal, Sigheru Ban à Pompidou-Metz, Vacchini à l'École d'architecture, aujourd'hui Kaan architecture (Rotterdam) pour la cité judiciaire (actuellement reportée), et Snohetta (Norvège) pour le projet du lieu d'interprétation de l'usine du Corbusier à Saint-Dié-des-Vosges...

L'évolution est positive car elle rapproche les conditions d'exercice des architectes européens, mais l'ambition culturelle qui anime la profession doit se maintenir en évitant tout prosélytisme. Il faut aussi que les maîtres d'ouvrages privés ou publics organisent des concours, même s'ils n'y sont pas obligés, comme cela se pratique dans les autres états européens où 1/3 des concours sont privés.

Les critères du choix

Lorsque le maître d'ouvrage choisit un architecte, trois critères guident habituellement son choix, certains ne sont pas reconnus dans la commande publique, d'autres relèvent d'opinions, enfin il y a les références. Ces critères ne sont pas de même nature, et leur importance relative varie suivant l'ampleur du programme.

Le critère de proximité

Les proximités familiales, amicales

Une enquête, menée en 2021⁴, indique que 76% des architectes qui conçoivent leur première maison individuelle le font pour un membre de la famille ou des amis ; mais les

professionnels semblent peu portés vers cette clientèle de maison individuelle : 11% n'en feront jamais, 65% rarement, et ce n'est une clientèle que pour 24 % d'entre eux.

Les proximités territoriales

Tous les architectes exercent dans des réseaux avec d'autres professionnels, des entreprises et des personnels administratifs... Les maîtres d'ouvrage publics ne peuvent pas justifier leur choix par une proximité géographique, mais ils savent que si l'architecte est éloigné, une part du travail est effectuée ailleurs, et la venue d'entreprises extérieures au territoire est favorisée. Des associations avec des professionnels locaux sont parfois souhaitées. Livio Vacchini, architecte de l'École d'architecture de Nancy, est confronté à de nombreuses difficultés lors de l'élaboration du projet définitif. Les adaptations du programme, les complexités du montage financier, les cultures techniques différentes le démoralisent. Il sollicite Christian François pour l'accompagner dans l'aboutissement du projet. Dans le journal de l'École d'architecture de février 1994, Christian François explique ce choix :

« Il est vrai que nous exerçons [...] en profession libérale à Nancy souvent en relation avec les services constructions publiques de la D.D.E. (Direction départementale de l'Équipement) et avec les élus et les services de la ville de Nancy (...), bien connaître les interlocuteurs, les situations et les différents points de vue, fait partie d'une volonté de comprendre la réalité d'un projet, permet de gagner du temps, d'avoir une lecture claire des décisions et de leur conséquence. ».

Cette association locale, voulue et décidée par un maître d'œuvre déjà choisi, est possible par le respect mutuel des deux professionnels et souligne combien la proximité territoriale est importante pour l'opération.

La délicate proximité culturelle ?

Certaines périodes de l'architecture ont connu des consensus facilités par la reconnaissance partagée de certains styles. Mais l'époque contemporaine est celle de ruptures culturelles, échanger sur l'architecture est devenu difficile. Alexandre Chemetoff (1950-...), a pour grand-père Philippe Soupault, cofondateur du surréalisme, et l'autre est un ami d'Aragon. Son père, Paul, est un architecte reconnu, auteur du ministère de l'Économie et des Finances. Alexandre, d'abord paysagiste, devenu par la suite architecte, décrit dans l'ouvrage "Changements à vue", une composition formée de cageots empilés dans un quartier qu'il visite :

« C'est une référence mineure (...) nous la prenons en considération au même titre que les autres, mais avec les édiles, ce genre d'images ou de références passe difficilement et est éliminée. Si on insiste, le ton peut monter assez vite : « Ah, mais vous ne nous demandez quand même pas de classer les cageots aux monuments historiques ? ». Non, on ne le demande pas, et on ne demande d'ailleurs aucune forme de classement. Ce qui est demandé (...) c'est simplement de regarder et encore de regarder. Et de s'apercevoir alors qu'étrangement, même dans un empilement involontaire, dans quelque chose qui n'est pas même une forme d'art brut, il peut y avoir des idées »⁵.

Ne pas disposer de références communes, ne pas indiquer les sources d'inspiration, limitent les débats, et les maîtres d'ouvrage tendent à se rapprocher de candidatures proches des références de leurs administrés. La décision récente du président américain d'obliger à construire les bâtiments fédéraux en style classique se fonde sur une enquête de 2020 dans laquelle 72% des Américains auraient déclaré leur préférence pour une architecture classique dans ces bâtiments ⁶. Inquiétudes aussi locales : lors des élections municipales de 2026 à Metz, un candidat a annoncé sa volonté d'imposer un style néo-classique pour les constructions dans la ville s'il était élu.

Le critère de réputation

Le recours à ce critère est récurrent depuis l'époque médiévale. Les mises en concurrence des maîtres maçons ou maîtres d'œuvre sont alors l'exception, et le choix se fait sur la renommée, à la fois pour la qualité des réalisations mais aussi sur les valeurs plus personnelles de loyauté, de sérieux... La réputation du professionnel se transmet par le bouche-à-oreille, par des confrères, par les clients... Les réputations locales portent sur la capacité d'écoute, de suivi de chantier, de gestion administrative, plus rarement sur le travail architectural. Au contraire, les réputations nationales ou internationales portent plus sur la création architecturale dont l'originalité est soulignée par les médias.

La difficile construction d'une réputation locale

La réputation des jeunes architectes s'établit dès leurs premières réalisations, elle est rarement nuancée et souvent ambivalente. Celle d'architecte exigeant de Dominique Louis (1924-1991), architecte nancéien, tient au fait qu'il refuse certains clients, ou de faire des modifications si elles portent atteinte à son projet. Mais il est reconnu par ses pairs, que ce soit Jean et Henri Prouvé, Jean-Luc André, ... et portée par des personnalités locales comme Jacques Choux, conservateur du Musée lorrain, qui soutient Dominique Louis pour l'église de la Vierge-des-Pauvres au Haut-du-Lièvre, et les chapelles de Marbache et de Malzéville. Les personnes qui ont connu Dominique Louis gardent le souvenir d'un architecte investi, et d'anciens clients ont constitué l'association des Amis de Dominique Louis.

La réputation locale portée dans la durée par une agence

À Nancy, l'agence André est créée en 1830 par François, reprise par Charles puis Émile dans les années 1900 ; auquel succèdent ses deux fils Jacques et Michel, puis Jean-Luc et ses deux fils au début du XXI^e siècle. Les successions évitent les ruptures brutales. Émile signe avec ses deux fils plusieurs projets dont celui du musée de Zoologie et celui de l'extension du musée des Beaux-arts. Cette attention portée à la transition rassure la clientèle privée. La banque S.N.C.I. (Société Nancéienne de Crédit Industriel) assure une régularité de commande sur la région lorraine des années 1930 aux années 1970 lors de la construction des bureaux de Laxou. Cette dernière mission est commencée par Michel André, qui laisse Jean-Luc élaborer une autre proposition. Cette dernière, un assemblage d'hexagones caractéristiques des architectures proliférantes des années 1970, est choisie par la direction de la banque (elle a été démolie en 2024). L'activité créatrice de l'agence reste mesurée, lors du concours de 1931 pour le musée des Beaux-arts, l'agence est lauréate devant le projet de Lurçat, de même le projet de l'agence pour Saint-Dié en 1945 est la base de la reconstruction, alors que le projet de Le Corbusier est abandonné.

La réputation des stars de l'architecture

En 1989, à l'issue du jury de l'Arsenal à Metz, le maire souligne l'intérêt d'avoir choisi Ricardo Bofill (1939-2022) car "sa réputation partagée par le public et les professionnels limite les contestations". Le bâtiment de l'INIST est confié à Jean Nouvel⁷. Faire le choix de la réputation nationale, c'est limiter le débat local et faire une publicité pour la ville. Le maire de Nancy parlait "des touristes qui viendraient visiter la réalisation de Jean Nouvel", que l'architecte décrit ainsi :

« ...bâtiment gris métallisé qui (...) faisait penser à une transposition moderne de ces châteaux industriels du début du siècle constitués de volumes géométriques simples et brutaux, reliés par des passerelles, des tuyaux, hérissés de tours et de cheminées »⁸.

Mais les utilisateurs n'ont pas tous été séduits, d'emblée, par cette architecture faisant référence à l'industrie sidérurgique.



L'institut national de la recherche scientifique et technique, Architecte Jean Nouvel
(Cliché J-M Simon, avril 2026)

Le critère des références

Les références sont les réalisations, les recherches, les études que l'architecte présente au maître d'ouvrage, et qui doivent être évaluées sur plusieurs aspects : le lien avec le programme, la complexité similaire et la qualité architecturale.

Les limites des références sur le programme

Le Studio Gardoni de Lyon, est lauréat du concours pour la construction de la caserne des Deux Rives (concours en 2019 et livraison en 2024). Un premier projet de caserne réalisé à Chamonix (livré en 2016) sert de référence pour Nancy : association de volumes simples mais contrastés, bardage métallique de teinte marron.... Lauréate à Nancy, l'agence est lauréate en quelques années de six centres de secours répartis sur le territoire national. Les projets sont adaptés aux conditions locales, et les références se multiplient faisant de l'agence un spécialiste national : un architecte local d'une ville moyenne ne peut plus accéder à un projet de caserne si le maître d'ouvrage appuie sa décision sur des références strictes.

Des exigences de références trop proches peuvent déboucher sur des candidatures absurdes : le récent concours pour l'entrée du Louvre avait fixé comme référence la réalisation d'une entrée d'un "grand musée" dans les trois ans qui précédaient l'ouverture du concours. L'issue de la séance de sélection, qui s'est tenue en octobre 2025 est claire : cinq candidats sont retenus, mais un seul Français. Ce projet est aujourd'hui suspendu...

Les références de même complexité et nécessitant les mêmes moyens

L'architecte qui a assuré la maîtrise d'œuvre d'une opération est censé être compétent pour un projet de complexité similaire. La transformation d'un hôpital militaire en centre administratif départemental est de même complexité que l'aménagement d'une médiathèque dans une manufacture de tabac. Cette notion de complexité similaire s'appuie sur la taille, le programme, la nature de l'opération : rénovation ou neuf, valeur patrimoniale, performances énergétiques... Cette notion de "même complexité" est essentielle pour éviter le retour aux « mandarinat » et aux architectures formellement répétitives des Trente Glorieuses.

Le chiffre d'affaires n'est qu'un indicateur, il donne une idée des moyens que l'architecte peut mobiliser ; mais l'information est à prendre avec prudence car l'agence importante peut

limiter son investissement dans un projet “moyen”, au contraire l’agence plus petite se mobilisera pour ce projet car il serait pour elle une première référence.

Les références architecturales

La dimension architecturale des références est plus délicate à approcher. Claude Gaillard, premier adjoint à la mairie de Nancy, chargé du suivi de l’École d’architecture, reconnaît que c’est après une visite des œuvres et d’une rencontre avec Livio Vacchini qu’il est convaincu de l’intérêt du projet de l’École d’architecture de Nancy :

« Je suis allé le voir dans le Tessin. Il m’a montré ce qu’il avait fait. Il m’a expliqué. J’ai compris la profondeur de sa pensée et de son projet, et je suis revenu rassuré. » (Claude Gaillard, interview dans le Moniteur des travaux publics, 12 avril 1996).

La visite se fait alors que le jury s’est réuni et que les travaux commencent, mais elle rassure et valide un choix particulièrement difficile. Mais évaluer une œuvre architecturale exige de s’éloigner du programme pour apprécier la construction en dehors de sa fonction immédiate et de son utilité. Dans un document ⁹, consacré à Livio Vacchini, Christian François explicite la notion d’inutilité souvent mise en avant par l’architecte : « La notion d’inutilité peut être difficilement comprise, car elle est (...) paradoxale. L’architecture, c’est quelque chose qui sert mais ne se définit pas par sa fonction. »

Une réponse stricte au programme ne garantit jamais une qualité architecturale. Les architectes ont des problématiques qui leur sont propres, on les découvre lors de visites et grâce aux très rares “critiques” qui contribuent à l’évaluation et à l’interprétation des réalisations architecturales.

Ces critères, proximité, réputation, références, méritent d’être pris en compte, mais ils ne peuvent pas s’additionner, ni même être hiérarchisés et doivent faire l’objet d’une approche fine. Situation difficile dans les marchés publics car la fréquence des recours entraîne les maîtres d’ouvrage à privilégier des règles ayant une apparente objectivité au détriment d’approches qualitatives.

Quelques modalités de sélection

Trois modalités sont examinées, la recherche d’un particulier, la sélection des candidatures ou le choix de projets dans un concours.

Le particulier à la recherche d’un architecte

Dans les années 1920-1930, plusieurs architectes nancéiens, Mascret, Masson, Oudeville, répondent aux demandes pour une maison de ville, une villa, un petit immeuble de rapport... La loi loucheur permet l’accès à la propriété et la création de locatifs pour des investisseurs particuliers ; il suffisait de lire les noms des architectes sur les façades pour faire un choix. Cette époque a été dénigrée par les urbanistes, les industriels et les architectes du mouvement moderne, qui s’orientent vers les grands ensembles ou des pavillons isolés, et le nom de l’architecte disparaît de la rue.

Un village-exposition est inaugurée en 1982 à Gondreville par les ministres de l’Équipement Roger Quilliot, et de l’Énergie Edmond Hervé. Douze pavillons de promoteurs sont conçus par des architectes et construits avec l’objectif de dépasser d’au moins 15% les nouvelles réglementations thermiques. L’impact est très limité et les pavillons servent surtout de produit d’appel pour les constructeurs.

Une étude récente montre que des “collaborations à quatre mains ” avec des architectes pour des projets de faible envergure sont possibles. Par exemple, l’un réalise trois esquisses simultanées, et avec le client les déconstruit pour aller vers l’esquisse finale ; cette solution

s'avère plus efficace que trois esquisses successives. Un autre architecte propose de construire le projet avec son client en cinq rendez-vous, chacun ayant un objectif, programme, site, plan/façade... en expliquant chaque décision. Ces exemples montrent que des architectes répondent à des demandes de particuliers, pour des maisons individuelles mais aussi pour des micro-projets, des extensions.... Mais comment trouver celui qui répond aux attentes ? Quelques sites d'architectes présentent des réalisations commentées, mais ils sont rares. La Maison de l'architecture de Lorraine a aussi publié en 2021 un ouvrage avec vingt exemples d'architecture frugale ; mais il faut regretter le peu d'exemples à maîtrise d'ouvrage privée, cinq dont seulement deux maisons en rénovation, dont l'une est la propre maison de l'architecte. Il y a aujourd'hui un réel problème d'information pour le particulier et des difficultés pour prendre contact avec un architecte, et la publicité des constructeurs est alors préférée aux listes très officielles d'architectes.

Sélectionner des candidats

La publicité est obligatoire pour les opérations publiques et suscite des dizaines de dossiers de candidatures, 154 candidatures pour le concours du centre Pompidou-Metz. Ces dossiers répondent à des règlements précis, ils comportent une lettre de motivation, quelques références et une douzaine de pièces administratives. Ce dossier est une charge lourde, le coût moyen est estimé à mille euros, ce qui explique pourquoi certaines équipes ne candidatent pas.

La lettre de motivation, parfois jugée secondaire, attire souvent l'attention du maître d'ouvrage. Dans une commune du Pays-Haut, la lettre de motivation est adressée à Monsieur le maire. Madame le maire, présidente du jury, perçoit cette erreur comme le signe d'un désintérêt. Cette lecture, devant un jury ou le conseil municipal, permet au candidat d'afficher une connaissance de la commune, qu'il s'est renseigné, parfois l'a visitée, et qu'il a lu le programme. Il montre son respect de la collectivité : la lettre est la preuve d'une proximité possible avec le maître d'ouvrage dont il n'est pas certain que l'intelligence artificielle soit capable. L'étape suivante est l'examen des références. Celles proches du programme en objet et en taille suscitent facilement l'intérêt, les plans sont rarement examinés sauf par les utilisateurs, les photos extérieures ou les perspectives sont privilégiées, mais leur lecture est délicate. Même les photographies de réalisations ne rendent pas compte de la nature du travail, en particulier en matière de "emploi" des matériaux, et des structures :

« (...) nous sommes placés face à une contradiction entre cette logique d'économie et celle qui préside à la façon dont les contrats sont passés, les concours ont organisés, (...), les projets sont montrés, mis en avant, pris en exemple. En vérité cette question de l'économie est absente »¹⁰.

Après une présentation des candidatures, le jury procède à la sélection par étapes successives. Le jury du Centre Pompidou examine les 154 dossiers, et passe à 109 candidats au premier tour, 64 au deuxième, et aboutit aux choix des six candidats au sixième tour : FOA (Londres), Shigeru Ban (Tokyo), Herzog et de Meuron (Bale), Maupin (Paris), Nox (Rotterdam), Perrault (Paris).

L'examen des candidatures est la phase essentielle, même lorsqu'elle prépare à des négociations ou à un concours. Il importe de se rapprocher de certains règlements suisses qui demandent aux membres du jury une présence d'une journée complète pour l'examen de candidatures qui se fait critère par critère.

Trois concours à Nancy. A-t-on choisi les bons architectes ?

Le Haut-du-Lièvre

La communauté urbaine du Grand-Nancy lance en 2003 un marché de définition pour retenir l'équipe constituée d'un architecte et d'un programmiste pour le renouvellement urbain

de la Ville Haute. Le Haut-du Lièvre, conçu dans les années 1950 par Bernard Zeffus (1911-1996), a déjà fait l'objet dans les années 1980 d'une première rénovation des espaces extérieurs et des entrées d'immeubles par l'architecte Alain Sarfati (1937-...). Le projet de 2003 à Nancy s'inscrit dans le cadre des opérations de requalification des quartiers avec des financements de démolition-reconstruction. Trois équipes sont retenues pour participer au concours d'idées. Le choix des équipes est pertinent : "trois équipes au profil différent mais capables de faire".

Albert Amar : architecte urbaniste impliqué dans des opérations des grands projets de ville à Chanteloup-les-Vignes en 2000 et Trappes en 2001. Il sera choisi pour la Cité des provinces à Laxou. Dominique Montassut (1943-2013), architecte, travaille avec Candilis, construit des logements sociaux en région parisienne. Il publie des articles sur la rénovation du logement et la notion de remploi. Alexandre Chemetoff : paysagiste-architecte. Il intervient à Nancy dès 1993, aménage le jardin d'eau le long du canal et les abords de la Meurthe. Grand prix de l'urbanisme en 2000. La proposition d'Albert Amar comporte la démolition du Cèdre bleu et un relogement prioritaire dans des logements neufs. Le renforcement de la mixité sociale se fait par l'offre d'itinéraires résidentiels différenciés. Les reconstructions sont prévues le long de l'avenue Pinchard dans l'esprit du boulevard des Aiguillettes de Vandoeuvre, et des constructions individuelles sont au nord. La proposition de Dominique Montassut prévoit la démolition des tours étoiles, mais conserve les deux barres avec des percements sur plusieurs étages, comme des cartes perforées, justifiés par le remploi. Une voie linéaire, est perpendiculaire à l'avenue Pinchard et sépare l'emprise pénitentiaire d'un quartier de villas urbaines et de maisons de villes. La proposition d'Alexandre Chemetoff est fondée sur la dimension paysagère, utilisant les terrains récupérés des carrières, il s'inspire de Central-Park et prévoit un parc aux limites duquel des constructions s'implanteraient. Les démolitions d'immeubles se font par tranche en priorisant celles qui dégagent une vue sur Nancy.

Le jury s'oriente rapidement vers la proposition d'Alexandre Chemetoff pour la clarté du parti d'aménagement, sa faisabilité et le propos très ouvert. Le projet du quartier est récompensé par le prix du meilleur écoquartier de France en 2011.



Aménagement de l'espace public, architecte Alexandre Chemetoff
En second plan église de la Vierge-des-pauvres, architecte Dominique Louis
(Cliché J.-M. Simon, août 2023)

Artem

Le projet d'Artem s'inscrit dans le cadre du Centenaire de l'École de Nancy en rapprochant trois établissements universitaires, l'École des mines avec l'Institut Jean-Lamour, l'Institut commercial de Nancy (ICN) et l'École nationale supérieure d'art et de design (ENSAD). Le concours international est lancé en 2005, la mission confiée au lauréat comporte l'aménagement

du site, l'École des mines, le centre de recherche et la coordination avec les deux projets à venir ultérieurement, l'ICN et l'ENSAD. Le programme prévoit le maintien de l'identité de chaque établissement et le respect du quartier environnant. Six équipes sont retenues pour le concours, elles sont celles de grands noms de l'architecture :

- Ciriani A. (1936-2025) (France) ;
- Herzog et de Meuron (Suisse) ;
- Rem Koolhaas (Pays-Bas) ;
- Dominique Perrault (France) ;
- Richard Rogers (1933-2021) (Angleterre)
- Nicolas Michelin (France).

Le jury se réunit au printemps 2006 pour examiner cinq projets, Richard Rogers ayant déclaré forfait. La complexité du programme, l'exigence d'une insertion dans un site urbain modeste, le choix laissé pour les bâtiments de l'ancienne caserne, mais surtout les équipes étrangères n'ont pas mesuré le financement spécifique, ni la volonté d'indépendance des établissements universitaires. Le débat se resserre rapidement sur le projet de Nicolas Michelin et celui de Herzog et de Meuron. C'est l'idée de la grande galerie sur laquelle peuvent se brancher les écoles sans renoncer à leur identité qui emporte la décision. Finalement seule l'équipe de Nicolas Michelin répond aux attentes du maître d'ouvrage : écoles indépendantes reliées par une galerie dont l'architecture se veut une façon de miroir des façades de la rue Blandan.

Si la réponse s'impose car elle est la seule en phase avec le contexte et les maîtrises d'ouvrage indépendantes, elle n'est pas totalement satisfaisante. Et François Werner, vice-président de la Métropole du Grand-Nancy écrit dans l'ouvrage publié en 2019 et consacré à Artem : « L'architecture dominée par la présence marquante de la galerie n'est peut-être pas très hardie, ni novatrice, mais elle s'adapte au projet urbain ... le projet était d'autre part économe en foncier ».

Le projet lauréat a été réalisé à 95%, il répond aux attentes, mais il n'y a pas eu réellement de choix. L'argument de la grande galerie favorisant les échanges ne serait plus recevable aujourd'hui au regard des problèmes de sécurité et d'entretien. Sa faible fréquentation donne une impression très différente de celle donnée par les esquisses présentées lors du concours. En fait, il s'agit ici d'un choix par défaut, l'examen des dossiers de candidatures fut trop dicté par la renommée des équipes.



Artem, architecte Nicolas Michelin
(Cliché J.-M. Simon, septembre 2013)

L'école d'architecture

En 1988, la Direction de l'architecture décide la reconstruction de l'École d'architecture installée de façon provisoire depuis 1969. Le programme est établi en lien avec les enseignants, et en 1989 le site d'implantation est choisi dans le secteur Meurthe-Canal pour devenir la "première pierre" du nouveau quartier. Le règlement d'urbanisme établi par Rémy Butler prévoyait sur ce terrain un bâtiment d'angle marquant le passage de l'axe principal du XVIII^e siècle vers la rue Lepage et le boulevard de la Mothe. En 1992 le concours est lancé, soixante candidatures sont jugées recevables et dix candidats sont retenus pour une première remise de

prestations. Livio Vacchini propose une implantation en retrait de l'axe du XVIII^e siècle comme les autres édifices publics de la rue, bibliothèque, hôtel de ville, caserne Sainte-Catherine... il ne répond pas exactement au règlement d'urbanisme. Il est néanmoins accepté pour participer à une deuxième phase de la compétition pour laquelle cinq candidats sont retenus : Livio Vacchini (Suisse), Christian Deviller (France), Diener et Diener (Suisse), Philippe Guyard (France), Alain Rihn (France).

Les candidats réalisent des maquettes qui présentent des bâtiments d'angle conformément au règlement. Seul Livio Vacchini conserve sa volonté d'un édifice parallélépipédique, cette fois parallèle à la rue Lepage avec un portique qui se prolonge du rue Henri-Bazin, ce qui permet de le considérer comme un bâtiment d'angle. Le jury se prononce à l'unanimité, sauf une voix, sans doute celle de l'auteur du règlement. La qualité du projet est célébrée par la critique nationale, mais vivement dénoncée par les associations locales. Maître Bouvier déclare au journaliste de l'*Est Républicain* du 21 septembre :

« Le bâtiment de l'école d'architecture, volumineux, massif, d'allure carcérale, portera atteinte au caractère, à l'intérêt des lieux avoisinants, aux paysages urbains et naturels ainsi qu'aux perspectives monumentales ».

Le projet connaît des évolutions sur le plan architectural, en particulier le remplacement des portiques par des parois constituées de hautes lames inclinées formant mur transparent isolant l'école et rattachant l'édifice à la rue. Livio Vacchini, regrette la faible enveloppe financière "en Suisse elle serait quatre fois supérieure", mais le recours à la préfabrication permet de compenser en partie cette situation. Mais l'école souffre dans certaines finitions. Ce bâtiment est difficile à appréhender, mais c'est un bel outil pédagogique illustrant les grandes problématiques auxquelles tout professionnel sera confronté : lumière intérieure, proportions, Livio Vacchini est incontestablement le bon architecte pour l'école d'architecture de Nancy. L'École est régulièrement ouverte au public, mais demeure difficile à comprendre, étape indispensable pour aboutir au plaisir que doit apporter l'architecture : "Le plaisir passe par la compréhension" (L. Vacchini).



École d'architecture de Nancy, architectes Livio Vacchini, Christian François
(Cliché J.-M. Simon, janvier 2020)

Conclusion

Le bon architecte existe mais il faut le rechercher en s'appuyant simultanément sur les trois critères : proximités, réputations et références.

Les maîtres d'ouvrages publics peuvent, parfois doivent, s'entourer de professionnels, ceux-ci sont présents dans les commissions ou les jurys pour les accompagner, et non pour défendre la profession ou développer un quelconque prosélytisme.

Les maîtres d'ouvrages privés ou publics et les professionnels ont, par la loi, l'obligation de soutenir la créativité architecturale. Celle-ci est aujourd'hui menacée. Il importe donc, plus que jamais, de rendre compréhensible, au plus grand nombre, les décisions prises lors du travail architectural.

¹ Services des filières économiques de l'architecture en Europe : *Comparaison et perspectives pour la filière française*. Service de l'architecture du ministère de la Culture.

² Biau Véronique, 2025, Les concours et la construction d'une Europe de l'architecture. Spécificités nationales et circulation de modèles (1992-2022), in Frommel S., Dufieux P. (dir.), *Les concours d'architecture en Europe XIII^e-XXI^e siècle*, Paris et Rome, Campisano Editore et Hermann, p. 259-268.

³ Lemoine Bertrand, 2026, Chroniques d'architecture : La France veut-elle tuer ses architectes, (en ligne) <https://chroniques-architecture.com/la-france-veut-elle-tuer-ses-architectes/>, mis en ligne le 10 février 2026, consulté le 7 avril 2026.

⁴ Veillon Odile, 2021, Implication des clients et approbation de l'habitat dans les démarches de projet : le cas de la commande de particulier, *Les carnets des doctorants du GRIEF*, ENSA Rennes, p. 11.

⁵ Chemetoff Alexandre, Bailly Jean-Christophe, 2015, *Changements à vue*, Paris, arléa, p. 97.

⁶ Jaulmes Adrien, 2026, Interview de Justin Shubow, *Le Figaro*, 2 mai 2026.

⁷ Léger Jocelyne, 2023, *INIST. Témoignage d'une ex-parisienne*, Histoire de la recherche contemporaine n°2/2023.

⁸ Nouvel Jean, 1992, Avis de recherche, in Olivier Boissière, Georges Fessy, *L'INIST dans l'œuvre de Jean Nouvel*, Paris, Les éditions du demi-cercle, p. 138.

⁹ L'École d'architecture une œuvre de Livio Vacchini, sans date, Édition de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, dépliant A3.

¹⁰ Chemetoff Alexandre, Bailly Jean-Christophe, *op. cit.*